

CHASSE AUX PHOQUES: REACTION CANADIENNE A LA DECISION DE LA COMMISSION EUROPEENNE

L'Honorable Pierre De Bané, Ministre canadien des Pêches et des Océans, a déploré, le 13 octobre dernier à Ottawa, l'embargo proposé par la Commission économique européenne sur les produits du phoque et l'a caractérisé d'une action non-responsable. Si la proposition est approuvée par le Conseil des Ministres, elle aura une importante influence sur l'industrie du phoque au Canada.

M. De Bané a établi que cette décision de la Commission n'est pas responsable parce qu'elle ignore l'avis d'un groupe de scientifiques internationaux objectifs qui indique que le phoque du Groenland et le phoque à capuchon ne sont pas des espèces menacées. De plus, la recommandation de la Commission arrive avant que ne soit complétée l'étude d'un groupe de travail d'experts du Conseil international de l'Exploration de la Mer (CIEM) sur l'état des populations de phoques. Cette étude avait été commandée conjointement par la CEE et le Canada, plus tôt cette année, et l'on attendait ses résultats au début du mois de novembre.

"Je trouve incompréhensible que la Commission européenne ait fait sa recommandation avant qu'elle n'ait reçu les résultats de cette étude", a déclaré M. De Bané. En plus de cette étude sur les populations de phoques, le Canada avait également offert de parrainer conjointement une étude sur les méthodes de chasse des phoques pour déterminer si elles étaient moins humaines que les méthodes d'abattage utilisées dans les abattoirs européens. Cette offre avait été rejetée. "C'est regrettable que la Commission ait refusé cette opportunité d'obtenir les faits directement des experts", a souligné le Ministre. Il a poursuivi, "Peut-être était-ce à cause du fait que la Commission était bien au courant que les méthodes canadiennes de chasse aux phoques sont, si cela se trouve, plus humaines que les méthodes européennes d'abattage des animaux et que notre chasse aux phoques est plus sévèrement réglementée que ne le sont les abattoirs moyens qu'on retrouve en Europe".

Le Ministre a insisté sur le fait qu'il trouve la recommandation de la Commission particulièrement difficile à comprendre, étant donné qu'elle n'avait apparemment rien fait pour empêcher la chasse aux phoques dans plusieurs pays de la CEE. La chasse aux phoques commerciale du Groenland, par exemple, qui se fait sur les jeunes et les adultes du phoque du Groenland et du phoque à capuchon des mêmes stocks que ceux du Canada, ne serait pas affectée par cette recommandation de la Commission.

"Cette recommandation de la Commission soulève de sérieuses questions sur l'adhésion de la Commission qu'elle accorde à ses obligations aux termes du GATT". Le Ministre a dit que le Canada poursuivra incessamment ses consultations avec la CEE sous l'égide du GATT.

De plus, d'autres mesures seront prises pour sensibiliser les gouvernements membres de la CEE et les représentants du Parlement européen aux soucis du Canada en cette matière. "Nous espérons", a repris M. De Bané, que les gouvernements des pays membres qui décideront de la mise en application de cette recommandation de la Commission prendront une position rationnelle là où la Commission s'est essentiellement rangée à l'avis d'un groupe petit mais bruyant représentant une partie de l'opinion publique européenne.